

Q5. Quel est la période de temps à prévoir entre les tâches principales ou les utilisations de barge-grue?

R5. Idéalement, elle sera aussi courte que possible. Nous espérons que les utilisations de barge pourront se dérouler en continu. Une des activités connues qui « retarderait » le déroulement est le placement du traineau de déplacement sur le fonds marin avec tous les capteurs, et le fait qu'il doit rester en place pendant 24 heures aux fins des essais sur l'infiltration d'eau, avant que les plongeurs installent les capteurs dans les socles.

Q6. Quelle est la quantité et la taille des trous à percer, et quelles sont les spécifications du matériel à percer?

R6. Tous les trous sont percés. Ceux qui ne sont pas alignés devront être reperçés/ajustés. Dans le pire des cas, 2 trous sur 4 seront alignés, et dans le meilleur des cas, 4 trous sur 4 seront alignés. Un gabarit sera fourni. Tous les boulons et écrous nécessaires seront fournis. Les trous ont un diamètre de 9/16 et le matériel est de la fibre de verre de 40 mm d'épaisseur.

Q7.a Selon le matériel à percer, est-ce que les trous doivent être percés, ou est-ce que l'oxycoupage à l'arc sous-marin serait acceptable? (seulement si le matériel est de l'acier)

R7. Le matériel est de la fibre de verre de 40 mm d'épaisseur.

Q8. Quelles sont les spécifications du conduit? (longueur, diamètre, emplacement, est-il ouvert à son extrémité ou obturé?)

R8. Le conduit a un diamètre de 9,5 pouces, est ouvert à son extrémité et fait environ 30 m de long. Voir les images ci-jointes.

Q9. Les 18 capteurs ont-ils des fiches raccordables humides et seront-elles branchées dans le bloc d'alimentation électrique en surface et abaissées en même temps?

R9. Les 18 capteurs sont déjà raccordés. Le câble vertical sera raccordé sur la barge par Omnitech juste avant que le traineau soit déployé.

Q10. Les soumissionnaires ont-ils le droit d'utiliser les amarres existantes du MDN durant les opérations?

R10. Il y a deux « bornes de station » à Wright's Cove, mais elles ne conviennent pas à l'amarrage. Les soumissionnaires ont confondu l'aire de déploiement avec la McNabs Cove, qui a quatre bouées d'amarrage, ou avec les Bouées de la Marine à Downey Bluff, qui a six bouées d'amarrage.

Q11. Y aura-t-il besoin d'enlever des amarres servant à retenir l'infrastructure existante du câble?

R11. Non.

Q12. Aux fins d'assurance, quelle est la valeur estimée du câble vertical que l'entrepreneur devra remplacer en cas de dommages?

R12. Voir la section 5.3 de la DP – Assurance de responsabilité civile commerciale.